## Bureau du personnel

Le ministère des Affaires extérieures est celui dont les activités, du point de vue géographique, recouvrent le plus vaste domaine. Au Canada, ses 2 002 employés sont répartis entre les services de l'Administration centrale, à Ottawa, et les six bureaux des passeports régionaux. A l'étranger, 1 345 employés recrutés sur place travaillent dans 125 missions dispersées aux quatre coins du globe. Une organisation aussi étendue, aux activités, par conséquent, aussi diverses, impose de lourdes contraintes, souvent uniques, à un service de personnel.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de passer en revue le travail effectué par le Bureau du personnel en 1977. En collaboration avec les autres ministères engagés dans le Service extérieur, le Bureau assure que ses méthodes de recrutement lui permettent de trouver, où que ce soit au Canada, les candidats les mieux qualifiés pour entreprendre une carrière de permutant. Pour doter les missions à l'étranger en personnel, il a effectué 872 mutations latérales et affectations à partir de l'Administration centrale. Pour effectuer l'appréciation et assurer l'avancement d'employés régulièrement appelés à se déplacer d'un pays à l'autre, il a dû convoquer plus de 40 comités et jurys formés de plus de 120 agents et employés de soutien. Pour préparer les employés à leur affectation, il a dispensé une formation en divers domaines, dont certains sont exclusifs au Ministère: au Canada et à l'étranger, 336 employés ont assisté à des cours donnés dans plus de 30 langues. Le Bureau a aussi organisé plusieurs colloques sur les problèmes pratiques et psychologiques de la retraite. Enfin, s'efforçant de faciliter la vie des employés qui travaillent à l'étranger dans des conditions souvent très différentes de celles qu'on trouve au Canada, le Bureau est d'un grand secours dans un certain nombre de domaines dont ne s'occupe habituellement pas l'employeur (éducation, logement, soins médicaux, transports, etc.).

Une organisation d'une telle envergure doit évidemment être assez souple pour s'adapter aux circonstances et répondre aux désirs de ses employés, au pays comme à l'étranger. D'importantes innovations sont apparues dans divers domaines en 1977. On a procédé, notamment, à une révision du système d'appréciation et d'avancement des employés de soutien. En vue de permettre à ces derniers d'accéder plus facilement aux groupes des agents, on a institué un concours au niveau FS-1, réservé aux employés du Ministère, et lancé un Programme de formation d'agents spécialisés. Les agents, quant à eux, peuvent profiter d'un nouveau programme de formation destiné à mieux les préparer aux affaires publiques. Des dispositions ont été prises dans le sens d'une orientation plus précise des carrières; on veut en effet que, dorénavant, les activités des agents du Service extérieur soient plus limitées. En 1977, la Section de la planification des ressources humaines, a consacré des ressources beaucoup plus considérables à la planification dans le secteur du personnel, particulièrement en ce qui a trait à l'application du Programme de l'égalité des chances. Des consultations ont eu lieu avec d'autres ministères afin de mettre au point une formule efficace et équitable de versement de la prime de bilinguisme aux employés permutants, du Service extérieur.

Le Ministère a continué de veiller à ce que tous ses employés profitent, comme il se doit, des avantages prévus par les Directives sur le Service extérieur, et il a dispensé certains services administratifs à des employés d'autres ministères en mission à l'étranger. Notons que le régime de l'hospitalité officielle a subi quelques modifications et que le Bureau du personnel s'est appliqué davantage à élaborer une politique ministérielle de lutte contre l'alcoolisme, tout en continuant de prêter assistance aux employés et aux familles d'employés aux prises avec des problèmes personnels de toutes sortes. De nombreuses réunions de comités patronaux-syndicaux ont eu lieu au cours de l'année pour traiter des diverses responsabilités du Bureau en tant que responsable de l'application de plus d'une vingtaine de conventions collectives.

Enfin, si le mandat général du Ministère est resté le même en ce qui concerne les opérations à l'étranger, on s'est efforcé d'intégrer davantage les activités du Service à celles de la Fonction publique d'Ottawa tout entière.